

.N/Réf. : DAUF/JP.J/SL/2-17-215  
N° Dossier : 500-102 W

# **CONTRAT DE VILLE DE SAINT-MALO**

**2000-2006**

**Approbation du Conseil Municipal du 31 mars 2000**

**Mai 2000**

## I - PRÉAMBULE

Le présent contrat de ville définit les objectifs et les modalités de l'intervention conjointe de l'État, de la Région, du Département et de la Ville de Saint-Malo et définit un important programme d'action pour le développement social urbain.

Ce programme s'appuie sur une expérience et des acquis :

### ***Une expérience de la politique contractuelle***

L'acte de candidature de la Ville de Saint-Malo s'inscrit dans le prolongement des actions engagées et réalisées depuis plusieurs années dans une approche partenariale dont les principales étapes ont été les suivantes :

- Mise en œuvre en 1984 du Conseil Communal de Prévention de La Délinquance et du Contrat d'Action pour la sécurité de la Ville signé en 1992.
- Procédure Développement Social des Quartiers (DSQ) engagée de 1990 à 1992 sur le Quartier de la Découverte.
- Plan de Relance (PDR) en 1993.
- Contrat de Ville 1994-1998 (l'année 1999 étant considérée comme une année de transition).
- Contrat de Ville Moyenne signé en 1992 avec le Conseil Régional pour la restructuration urbaine du quartier de Paramé, en 1997 pour Saint-Servan et l'Intra-Muros.
- Contrat Centre 2000 (FISAC) engagé sur les centres de Saint-Servan et Intra-Muros en 1997 en concertation avec le Ministère du Commerce et de l'Artisanat.
- Plan Départemental pour le logement des personnes les plus défavorisées mis en œuvre par la Commission Locale de l'Habitat.
- Démarche engagée par la Ville de Saint-Malo pour associer les communes environnantes au projet de Programme Local de l'Habitat.
- Démarche plus récente - juin 1998 - pour faire évoluer la mise en place de l'intercommunalité vers une notion de Pays et une Communauté d'Agglomération au regard du nouveau projet de loi sur l'Aménagement du Territoire qui est discuté depuis le 2 février 1999 à l'Assemblée Nationale.
- Engagement d'un projet urbain (février 1999) et prescription de la révision du POS (novembre 1999) qui répondent à une volonté de concertation.

- Préparation d'un Contrat Local de Sécurité, dont la signature pourrait intervenir avant la fin de l'année 1999.

- Implication partenariale du Service Public de l'Emploi (DDTEFP – ANPE – AFPA – DRDF – DDASS) pour la réalisation d'actions innovantes conduisant à une meilleure proximité des politiques publiques de l'emploi.

### ***Une action à poursuivre***

La mise en œuvre de ces différentes politiques contractuelles a permis la réalisation d'importantes opérations tant du point de vue de l'investissement que de l'accompagnement social. Pour autant, les difficultés sociales des foyers sur les quartiers sensibles (dont le périmètre s'est modifié) et l'évolution de la délinquance conduisent à poursuivre les opérations développées au cours des dernières années, et à définir des actions innovantes.

### ***Un périmètre en perpétuelle mouvance***

En effet, à Saint-Malo l'extension de certains problèmes sociaux au-delà du quartier de la Découverte – Bellevue - la Madeleine, sur d'autres espaces tels que Rocabey, la Gare ou Paramé invitent à envisager une approche plus large du territoire porteur du projet Contrat de Ville ; ces observations étant corroborées tant par les services sociaux dans leurs pratiques quotidiennes que par l'Éducation Nationale qui vient d'inclure en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP), l'école de Rocabey. Cette approche n'exclut pas la définition de périmètres plus restreints (îlots ou quartiers), sur lesquels engager des projets.

### ***Le Pays de Saint-Malo et une communauté d'agglomération comme territoires de projet***

Par ailleurs, ces nouveaux enjeux définis à l'échelon intercommunal nécessitent d'inventer des pistes de travail différentes, et invitent notamment à mener une réflexion à géographie variable sur des problématiques partagés avec les communes proches de Saint-Malo : délinquance, logement, transport, santé... Par exemple, dans le domaine de la prévention de la délinquance, la Gendarmerie intervient déjà sur 60 communes avoisinantes en association avec les établissements scolaires, les colonies de vacances et les camps de scoutisme.

Il est clair qu'il y a lieu de développer dans ces différents domaines une réflexion commune avec les interlocuteurs institutionnels des collectivités locales. Cette option de "périmètre de projet" devrait permettre de développer des transversalités. C'est une approche pragmatique qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'organisation d'un pays qui se met en place actuellement dans le Nord du Département d'Ille-et-Vilaine conformément aux orientations votées par le Conseil Municipal du 22 juin 1998 et qui répond à la politique de contrat de plan. Par ailleurs, cette réflexion est complétée par le projet de création d'une Communauté d'Agglomération dont les compétences obligatoires porteront sur l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville et le développement économique.

***La participation des habitants***

L'implication des habitants permet de dépasser les logiques sectorielles - aussi bien spatiales que ministérielles - et d'aider à envisager les actions de façon préventive. Le nouveau Contrat de Ville affirmera encore davantage la participation avec les habitants et usagers des quartiers concernés.

### ***Un nouvel élan validé par une large concertation***

Ce bilan des précédentes politiques contractuelles a conduit la Ville de Saint-Malo et l'État à s'engager ensemble sur un nouveau contrat couvrant la période 2000-2006.

Sa rédaction est le fruit d'une large concertation menée tant avec les élus et les administrations, que les associations de quartier et les habitants :

Le premier rapport d'orientation a ainsi été débattu en conseil municipal du 26/02/99, puis examiné par le Comité Interservices de Développement Social Urbain du 25/03/99, et enfin débattu avec le Conseil de Quartier de la Découverte le 8 juin 1999.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de confier à trois commissions thématiques, l'examen approfondi des propositions. Chacune de ces commissions s'est réunie par deux fois, et a présenté ses conclusions lors du conseil de quartier du 12/10/99.

En parallèle, quatre réunions composées des élus municipaux, administrations compétentes, et autres partenaires, ont à leur tour débattu les 09/07/99 et 10/09/99 des orientations initiales.

Un projet de contrat a alors été transmis aux élus et administrations en novembre 1999.

Le document final reprend les amendements et prolongations proposés au cours de chacune de ces réunions et consultations.

Ainsi, la ville de saint Malo a exposé ce contrat aux représentants du comité de quartier de la Découverte le 15 Février et le 21 Mars 2000.

Enfin, dans le cadre de la préparation du contrat de ville les deux bailleurs sociaux présents sur le territoire se sont réunis à plusieurs reprises et ont produit un constat diagnostic et définis des objectifs et propositions intégrés au contrat de ville.

## II - PARTIES CONTRACTANTES - OBJET ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent Contrat de Ville est conclu entre la Ville de Saint-Malo représentée par Monsieur René COUANAU, Maire, l'État représenté par Monsieur Yves MANSILLON, Préfet de Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine, la Région Bretagne représentée par Monsieur Josselin de ROHAN, Président du Conseil Régional, le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Président du Conseil Général, en application du Contrat de Plan État Région.

Des avenants annuels détermineront la programmation financière des opérations prévues dans le cadre du Contrat de Ville. Ils seront signés entre les parties concernées.

Des conventions thématiques particulières pourront être passées avec tout partenaire dont l'association se révélera utile pour la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

Ce contrat définit les procédures et modalités de mise en œuvre de la politique de développement social urbain sur l'agglomération malouine, et les axes prioritaires de cette intervention retenus conjointement par l'État, la Région, le Département et la Ville de Saint-Malo en étroite concertation avec les habitants et structures compétentes.

Il répond à une double stratégie :

- assurer une intervention globale pour mettre en œuvre la politique de prévention des exclusions de toutes formes, notamment au bénéfice des femmes afin de leur assurer l'égalité professionnelle, l'accès aux postes de décision et le respect de leurs droits.
- intensifier l'action publique sur les quartiers de logements sociaux.

Le Contrat de Ville de Saint-Malo est conclu pour la durée du XIIème Plan. En cas de retard dans l'état d'avancement du programme, l'État et la Région examineront avec les cosignataires les conditions techniques et financières de sa poursuite.

La présente convention pourra être révisée suivant la même procédure que celle qui a permis son élaboration. Les engagements pris par les signataires de la présente convention sont subordonnés, chacun pour ce qui le concerne, à la mobilisation des moyens financiers et budgétaires suffisants.



### III - PÉRIMÈTRE ET SECTEURS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

En l'absence d'une structure intercommunale constituée à cette date, le périmètre retenu pour le Contrat de Ville de Saint-Malo est celui des limites de la ville. Il prendra par avenant une dimension intercommunale correspondant le cas échéant aux limites de la future communauté d'agglomération.

Ce périmètre général concerne notamment la conduite de la prévention de la délinquance, l'insertion par l'emploi, l'accès aux services publics et la politique des déplacements, la concertation, l'accompagnement du développement personnel des jeunes, la santé.

Un périmètre opérationnel de quartiers est en outre plus particulièrement ciblé pour conduire la politique en matière de recomposition urbaine et traitement des « coupures », logement et cadre de vie, éducation.

Comme par le passé, il s'agit avant tout des quartiers de la Découverte - avec une mention particulière pour les squares de l'Islet et de l'Île Crozet qui doivent être repensés pour combattre leur enclavement - de la Madeleine, de Lorette (préoccupant en termes d'enclavement) – de Bellevue.

Mais au-delà de ces secteurs, l'État et la Ville ont décidé la prise en compte de nouveaux sites d'intervention prioritaire :

- **Le bourg de Château-Malo**, dont le développement ne doit pas conduire à en faire une commune dortoir et qui constitue un des axes de réflexion du projet urbain.
- **Rocabey**, point central dans le développement à venir de Saint-Malo, Ville-Centre et dont les difficultés sociales sont à prendre en compte.
- **Les quartiers de La Haize, de Beaulieu et du Marais Rabot.**



## IV - AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

### ***IV.1 Concertation - Participation des habitants et des structures représentatives***

page 9

### ***IV.2 Recomposition urbaine, traitement des coupures, politique des déplacements***

#### ***IV.2 a Recomposition urbaine, traitement des coupures***

page 12

#### ***IV.2 b Politique des déplacements***

page

15

### ***IV.3 Politique du logement et gestion urbaine de proximité***

#### ***IV.3 a Politique du logement***

page

16

#### ***IV.3 b Gestion urbaine de proximité***

page

19

### ***IV.4 Accès aux services publics et diversification des fonctions des quartiers***

page 20

### ***IV.5 Prévention de la délinquance***

page 23

### ***IV.6 Accompagnement du développement personnel des jeunes***

page 26

### ***IV.7 Insertion par l'emploi***

page 28

### ***IV.8 Santé***

page 32

**IV.1 - Concertation - Participation des habitants et des structures représentatives****CONSTAT**

La "carte des structures de concertation" (Annexe B) témoigne de la richesse des échanges instaurés entre la Ville de Saint-Malo et ses quartiers. Ce mouvement est à l'œuvre depuis l'origine de l'opération Développement Social des Quartiers en 1990. La vitalité des Comités et Associations de Quartiers de la Découverte, la Madeleine, Bellevue et la Gare en ont fait progressivement des interlocuteurs incontournables de l'ensemble des acteurs locaux et, notamment des services municipaux.

Le fonctionnement du conseil de quartier de la Découverte, mis en place depuis douze années, et aujourd'hui démultiplié par des commissions thématiques, est un exemple fort de ce qu'un tel lieu d'échanges et de débats permet de produire.

Pour autant, sur Paramé, Rocabey et Lorette, les structures existantes ne permettent pas un réel travail en partenariat. Et sur la Découverte, il a été éprouvé le besoin de développer des groupes de parole qui, touchant les familles, pourraient contribuer à restaurer une sociabilité.

Au niveau des administrations, les échanges instaurés depuis ces dernières années en vue de définir et suivre les priorités de l'Etat sur les zones d'intervention du Contrat de Ville méritent d'être poursuivis.

**OBJECTIFS**

Il convient de mettre en place les outils qui permettront au plus grand nombre d'hommes et de femmes concernés d'être de véritables *citoyens*, impliqués dans la vie de leur quartier, qui s'expriment sur les projets qui y sont envisagés et les font évoluer, qui enfin enrichissent le débat des seuls élus.

Au-delà, la mise en place de groupes de paroles doit être imaginée pour instaurer échanges et confiance entre voisins, ainsi qu'avec les travailleurs sociaux.

Les moyens nécessaires - en termes d'équipements, de structures d'accueil, de recours à des experts - seront donnés aux associations pour remplir ces missions.

Il convient également de veiller à favoriser l'expression des femmes dans la vie associative et dans l'émergence des projets tendant à l'amélioration de la vie sociale, et à l'aménagement des quartiers.

### ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

- Création d'un conseil de quartier à Paramé ainsi qu'à Rocabey, et dynamisation des comités de quartiers de Lorette ou création d'un conseil de quartier commun avec La Madeleine.

- Sur La Découverte : Mettre en place un comité de suivi du conseil de quartier, qui assure le suivi des axes actés et en rende compte.

Faciliter, au sein d'espaces de convivialité, contacts et échanges autour de la vie du quartier, et sur les relations parents - adolescents, ce qui ne peut pas être le rôle du seul conseil de quartier.

Développer des actions de communication et d'information.

- Plus généralement, offrir à toutes ces structures la possibilité de faire vivre - dans la durée - un espace de citoyenneté répondant à une attente formalisée et conceptualisée par les habitants eux-mêmes. Le projet d'équipement de quartier du centre de La Madeleine serait ainsi un outil à l'usage des habitants du quartier et des structures associatives qui les représentent.

- De même les équipements (en projet) de La Guymauvière et de Château-Malo répondent à cette attente.



**IV.2 - Recomposition urbaine, traitement des coupures, politique des déplacements****IV.2 a - Recomposition urbaine, traitement des coupures****CONSTAT**

Les quartiers d'habitat social de Saint-Malo, dispersés mais par ailleurs situés au cœur de la Ville pour une grande part, posent des problèmes d'enclavement, donc d'isolement subi et de sécurité.

**OBJECTIFS**

Le Contrat de Ville entend poursuivre un programme de renouvellement urbain qui, s'appuyant sur le projet urbain de la Ville, développera des actions sur les voiries, et les coupures urbaines entre quartiers comme à l'intérieur de ceux-ci, pour que les formes d'urbanisme ayant le plus vieilli correspondent à nouveau aux aspirations des concitoyens en termes de cadre de vie et de dimension environnementale, et que les centres en émergence ne deviennent pas des espaces inanimés.

**ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER**

Il convient de préciser que ces actions sont à examiner au regard du volet déplacement du projet urbain.

**Le quartier de Lorette** est préoccupant à double titre :

en terme d'enclavement : le secteur d'habitat social tend à se refermer sur lui-même.

en terme de sécurité : l'Avenue Patton reste une des pénétrantes de Saint-Malo ; et pose des problèmes de franchissement, en particulier vers le lycée Jacques Cartier et l'école de la Gentillierie. Il convient de requalifier cet axe majeur en terme d'image, de sécurité, et d'aménagement.

**Rocabey** : les quartiers Sud-gare et Nord-gare s'ignorent aujourd'hui, et il convient de mettre en œuvre les moyens de les réunifier ; il convient ainsi de traiter la liaison entre Rocabey et Moka dans le cadre de la restructuration de la gare SNCF. La restructuration du Quartier de Rocabey devrait permettre d'insuffler une nouvelle dynamique à ce centre urbain, qui doit faire l'objet d'une requalification portant principalement sur la trame urbaine autour de nouvelles Halles.

**La Découverte :** - Axe de réflexion n°1 : Faire de l'Avenue du Général de Gaulle un Boulevard Urbain avec la création de nouveaux carrefours giratoires : l'un au Bois Aurant et le second au niveau du Square de l'Islet, afin de supprimer progressivement le caractère de voie "périphérique" de cette artère.

- Axe de réflexion n°2 : Réaliser la poursuite de la Rue de l'Arabie jusqu'au giratoire de la Rue des Antilles afin de permettre, d'une part, aux habitants de ces immeubles d'avoir un accès facilité au Centre Commercial de La Découverte et par extension au quartier de La Madeleine - Bellevue. Et, d'autre part, d'améliorer l'insertion du Centre Commercial sur la trame urbaine du quartier.

- Axe de réflexion n°3 : Aménagement du carrefour Rue des Antilles, Rue de Triquerville, Rue Fouquet pour mieux relier le quartier au centre ville.

- Axe de réflexion n°4 : la morphologie en U des squares de l'Islet et de l'Île Crozet est à l'origine d'un enclavement unanimement dénoncé. Le Contrat de Ville doit contribuer à aménager ces lieux pour qu'ils s'adaptent à de nouveaux espaces traversants, et permettre la réappropriation de ce site par les habitants comme lieu de vie et de passage. Cette réflexion doit s'accompagner de démolition partielle et éventuellement de la création d'un pôle tertiaire.

**La Madeleine - Bellevue - La Guymauvière :** Il convient de traiter certains espaces privilégiés, situés à l'intersection de ces trois quartiers en vue de les relier entre eux, de leur donner une écriture urbaine et d'améliorer les liaisons avec le reste de la Ville.

- Axe de réflexion n°1 : Achever l'aménagement du carrefour Boulevard de l'Espadon, Boulevard Demalvilain, Rue de la Croix des Marais.

- Axe de réflexion n°2 : Désenclavement du secteur de La Vallée en assurant une voie de sortie sur l'Avenue du Général de Gaulle.

- Axe de réflexion n°3 : Création d'un cheminement piétonnier entre l'Avenue Demalvilain et rue de Riancourt.

Sur **Château-Malo** il convient de réaliser un centre bourg adapté à la requalification récente du parc de logements locatifs et aux nouveaux logements, en envisageant notamment l'implantation de petits commerces de proximité.

Sur le quartier de **l'Espérance**, la cohabitation entre les habitants du quartier et les gens du voyage est difficile. Des actions ont partiellement échoué. Un travail global sur le quartier est à poursuivre pour valider les actions déjà engagées. Le terrain des voyageurs est à repenser dans sa permanence dans le quartier. De même, doit être proposé l'aménagement et la mise en sécurité de la rue René Bolz sous la maîtrise d'ouvrage de l'O.P.A.C.

--

**IV.2 - Recomposition urbaine, traitement des coupures, politique des déplacements****IV.2 b - Politique des déplacements****CONSTAT**

Le faible taux de motorisation des habitants de la Zone de Redynamisation Urbaine ( plus de 40,3 % des habitants de la ZRU ne sont pas motorisés en 1990 contre 27 % pour l'ensemble de la Commune) est préjudiciable en termes de citoyenneté, de vie quotidienne, d'intégration professionnelle. Cette situation est aggravée par les problèmes de requalification des liaisons de transports en commun auxquels s'est engagée la ville.

**OBJECTIFS**

Il est nécessaire de travailler avec deux objectifs :

- Faciliter les déplacements **au sein de la Ville de Saint-Malo**
- Rendre possible les déplacements entre **communes du Pays de Saint-Malo**, notamment afin d'éviter la concentration sur Saint-Malo d'une population captive dans un parc de logement "social" public ou privé, en raison de difficultés de locomotion (développement d'une information complète : cartes...).

**ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER**

- Au sein de la ville : poursuivre l'amélioration fréquence et rythme des liaisons, malgré le handicap lié à la spécificité de Saint-Malo (barrages mobiles de la zone portuaire ), morphologie urbaine d'une ville très allongée entre « mer et terre ». Il y a lieu notamment de développer la réflexion autour de nœuds d'échanges à Paramé mairie, la Gare, le Mouchoir Vert et d'améliorer la desserte transversale des quartiers Sud (La Découverte, La Madeleine) et des quartiers Nord (Paramé, IUT).

- Au sein du Pays : une réflexion doit être menée en cohérence avec les orientations des pôles secondaires - notamment Cancale, Dol-de-Bretagne et Dinard - dans le cadre du "Pays de Saint-Malo".

### **IV.3 - Politique du logement et gestion urbaine de proximité**

#### **IV.3 a - Politique du logement**

##### CONSTAT

Dans le cadre du D.S.Q. 1989-1994 et du Contrat de Ville 1994-1999, 2 220 logements ont été réhabilités par ÉMERAUDE HABITATION et les autres organismes pour 215 M.F. La requalification et la création des écoles maternelles et primaires a permis de revaloriser l'image des quartiers de la Découverte, la Madeleine Bellevue et Château-Malo.

Pourtant, l'habitat social est encore confronté à des problèmes d'image et de manque de mixité d'occupants (entre population en difficulté, familles monoparentales). Un phénomène de vacance émerge peu à peu. Il est par ailleurs nécessaire de se prémunir contre un transfert de la population en difficulté vers un parc locatif privé inadapté.

Le constat diagnostic présenté par les deux principaux bailleurs sociaux souligne ainsi les principales caractéristiques du parc locatif à savoir :

- un marché de plus en plus détendu,
- une production locative en recul avec une production structurellement déséquilibrée et la nécessité de maintien d'un bon niveau de patrimoine,
- une augmentation et pérennisation de la vacance,

Les bailleurs sociaux alertent dès à présent sur les conséquences financières et le risque important de stigmatisation de certains quartiers,

- La recrudescence des actes d'incivilités,
- La paupérisation de la clientèle.

## OBJECTIFS

Il importe de poursuivre les opérations de réhabilitations, mais dans le cadre d'une réflexion élargie d'un point de vue spatial (Agglomération, Pays) et d'un point de vue social (mixité), en facilitant par ailleurs l'accès tout autant dans le cadre de la mixité sociale de ces quartiers - mixité de la population en voie d'accès à la propriété et des locataires - que pour permettre des sorties du parc locatif et répondre aux nouvelles demandes.

Un examen attentif du droit des sols doit permettre d'éviter la densification du bâti privé existant dans de mauvaises conditions.

Pour le logement locatif social, les objectifs précis peuvent être aussi déclinés.

\* Redynamiser et diversifier l'offre, ce qui passe par l'élaboration pour chacun des bailleurs sociaux d'un plan stratégique patrimonial compte tenu de la détente des marchés et du degré d'exigence de la clientèle.

\* Assurer une meilleure répartition géographique des opérations.

\* Requalifier certains quartiers, à savoir pour la S.A. HLM La Rance :  
- Bellevue – La Madeleine – Paramé Centre -

\* pour L'Opac Emeraude Habitation :

- La Découverte – Marville – la Gare – François Vayva et Tréhouard -  
- La Ballue – Lorette – Rue du Four – Rue du Port -

## ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

- **Réhabilitation de logements sociaux** : Maintien en l'état des réhabilitations effectuées. Par ailleurs, une opération importante est envisagée pour le quartier de Bellevue - Le Trieux par la SA La Rance pour plus de 300 logements.
- **Accession à la propriété** : Maintenir le principe d'une participation d'équilibre de la Ville de Saint-Malo à l'OPAC et la SA La Rance pour chacune des opérations lourdes d'accession sociale à la propriété, et de favoriser l'offre foncière pour l'accession (ZAC, lotissement, préemption).
- **Répartition de l'habitat social** en particulier dans l'Intra-Muros avec acquisition -amélioration de dix logements par an programmés dans le cadre l'OPAH.
- mettre en place un **Programme Local de l'Habitat (PLH)** à l'échelle du Pays.
- examiner les modalités d'un déplafonnement dans le cadre de la commission d'attribution et assurer une meilleure concertation sur les attributions.
- examiner le classement de l'agglomération de Saint-Malo en zone II, compte tenu de la pression foncière constatée.
- **Elargir l'offre foncière** par la révision des POS du Pays de Saint Malo.
- **Mettre en place un outil de maîtrise et gestion** foncière afin de mieux gérer les coûts fonciers et planifier les opérations selon les produits à mettre en œuvre.
- **Diversifier la gamme de produits locatifs** :
  - \* réalisation de micro opérations en habitat adapté,
  - \* développement de petites opérations pavillonnaires,
  - \* réalisation d'un immeuble collectifs de 10 à 40 logements en zone urbaine,
  - \* réalisation d'opérations locations intermédiaires,
- renforcer le partenariat existant avec les bailleurs sociaux en maintien de sécurité.
- Engager une forte communication afin de sensibiliser davantage les locations à la mise en œuvre du tri sélectif.

**IV.3 - Politique du logement et gestion urbaine de proximité****IV.3 b - Gestion urbaine de proximité****CONSTAT**

La politique d'accompagnement des pieds d'immeubles menée lors du précédent contrat et initiée dès le DSQ en partenariat avec les habitants, a répondu à l'attente de tous en ce qui concerne la gestion quotidienne des quartiers et la vie de chacun.

**OBJECTIFS**

Il importe désormais de formaliser cette politique et les conditions de sa reconduction.

**ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER**

Les partenaires s'engagent sur l'adoption d'une "charte de qualité" telle que proposée par M. Le Ministre délégué à la Ville, qui reprendrait pour les généraliser les actions les plus réussies des contrats précédents en matière d'entretien des immeubles et espaces extérieurs, et de continuité des aménagements entre espaces privés des bailleurs et espaces publics de la commune.

Cette charte associera les acteurs locaux : bailleurs sociaux, représentants de la ville, partenaires de l'action sociale, etc. Elle fixera les méthodes et les moyens de résolution des problèmes de vie quotidienne dans les quartiers (maintenance, propreté, sécurité, voisinage), et les modalités de réalisation des aménagements.

Des sites pilotes peuvent être proposés :

- Façade du boulevard dans le quartier de Lorette.
- Façade de domaine ferroviaire Rue d'Alsace (gare).
- Espaces extérieurs Brouassin – Les Chênes (Paramé).
- Squares de la Découverte.
- Rue René Boltz

- Avenue des Comptoirs (Madeleine).

**IV.4 - Accès aux services publics et diversification des fonctions des quartiers****CONSTAT**

- Dans le cadre du précédent Contrat de Ville, des **services publics** de proximité ont été mis en place sur le quartier de La Découverte (Espace Bougainville). Ailleurs, il n'y a pas à proprement parler de manques en termes d'offre de services publics, mais plutôt des handicaps liés à leur mauvaise accessibilité via le réseau de transport en commun (*se reporter à l'axe IV.2.b*) en particulier dans le cadre de liaisons Nord-Sud de la commune

Cependant, la création d'**une Maison de la Justice** serait un complément intéressant aux actions déjà engagées. La localisation sur un quartier sensible et peu valorisé pourrait constituer un élément fort de requalification.

- **Les équipements commerciaux** au cœur du quotidien. Déjà dans l'opération "Développement Social des Quartiers", la Ville de Saint-Malo considérait comme prioritaire la réhabilitation de l'équipement commercial de La Découverte. C'est, en effet, un élément fort et dynamique de la revitalisation du quartier. Or, aujourd'hui on constate une fragilité économique de la majeure partie des commerces du Centre Commercial, dont le nombre d'opérations administratives concernant les baux commerciaux se multiplie. De même, il convient d'engager une réflexion sur la redéfinition et la requalification du centre commercial de **Bellevue**.

- **La Culture**, source d'intégration : l'accès à la culture est un réel facteur d'intégration des populations en difficulté dans "leur" ville, et un équipement culturel constitue en lui-même un facteur d'intégration urbaine du quartier.

- Au niveau **associatif**, il y a foisonnement d'activités associatives à Rocabay par exemple, mais pas suffisamment de locaux, et certaines salles de quartiers accueillent des activités de la Ville. La création d'une salle de sports à la Madeleine, en complément de la salle de quartier, répond à cette attente. De même la création de jardins familiaux peut compléter la diversification des fonctions des quartiers et favoriser la mixité sociale.

## OBJECTIFS

**L'espace commercial** de la Découverte doit s'ouvrir sur l'Avenue du Général de Gaulle pour ne pas conduire au réenclavement du quartier. En outre, les commerces du centre commercial dans une situation économique fragile doivent trouver les moyens de valoriser une situation qui deviendra stratégique compte-tenu des contraintes de densité de l'urbanisme commercial à Saint-Malo.

Dans le domaine **associatif**, la politique des salles de quartier doit être poursuivie en imaginant une mixité services publics / activités associatives plus temporaires ( se reporter à l'axe IV.1).

En matière d'emploi, il conviendra de favoriser l'accès le plus rapide à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les bénéficiaires du RMI, les chômeurs de longue durée et les femmes.

## ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

- Il est nécessaire de réfléchir, dans le cadre d'une approche prospective, à un projet de revalorisation totale de l'équipement commercial de La Découverte afin de soutenir les efforts déjà engagés. Le Service Public de l'Emploi pourra accompagner la Ville de Saint Malo dans son action d'attraction d'entreprises de services et commerciales, par des actions d'aide à la reprise d'entreprise, de conseil à l'embauche, de formation et intégration du salarié, émanant du quartier. Déjà citée (axe IV.2.a), l'implantation de petits commerces de proximité à Château-Malo permettra de réaliser un véritable centre bourg.

- En partenariat avec la Commission Locale d'Insertion, mener une réflexion sur l'accès à la culture comme facteur d'intégration des populations en difficulté dans "leur" ville en relation avec les grandes manifestations *Quai des Bulles - Étonnants Voyageurs* et les partenaires : théâtre, Académie d'arts plastiques, cinémas. Il convient en parallèle de réfléchir à une offre cohérente d'équipement public au service des cultures actuelles (multimédia, cinéma, bibliothèque, musique...) pour l'ensemble de l'agglomération. L'impact d'une telle réalisation sur les comportements et l'image d'un quartier nécessite une réflexion particulière sur l'enjeu de l'emplacement choisi ; l'aspect positif d'un tel projet sur un quartier où l'habitat social est très développé viendrait compléter des aménagements propres à le désenclaver.

- Les sites de la Vallée et de Rocabey peuvent accueillir ces projets.

- La création **d'une salle de sports à la Madeleine** permettra de répondre à l'attente des associations du Sud de la Ville.

- La mise en place d'une organisation concertée des actions d'insertion professionnelle : pour favoriser l'accès le plus rapide à l'emploi, une structure adaptée de coordination des différents outils de l'insertion professionnelle (accueil, information, gamme des services de l'ANPE pour la recherche d'emploi, projets de formation professionnelle, travail en structures d'insertion...). Cette organisation pourra étudier les possibilités de développer les activités et les emplois dans les quartiers et permettra d'innover, par un travail de proximité, la mise en réseau et le développement de formations conjointes des partenaires de l'insertion professionnelle et la réalisation d'actions spécifiques. Elle regroupera notamment, en plein partenariat avec la Ville de Saint Malo, des représentants du SPE, de la MISSION LOCALE, du BAIE, de l'AFPA, de l'EPSR et de la CLI.

- La forme précise à donner à cette organisation sera modulée en concertation entre la Ville de Saint Malo et l'État selon les besoins du terrain et les moyens financiers disponibles.

Le pôle d'insertion professionnelle concernerait, chaque année, 350-400 personnes.

#### **IV.5 - Prévention de la délinquance**

##### CONSTAT

Le débat autour de la sécurité est au cœur du dispositif de concertation entre la Ville et l'État et en fait un axe prioritaire de la politique locale. Le partenariat développé dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance vient conforter ce souci de cohérence dans les interventions de chacun.

Plusieurs phénomènes ont émergé récemment :

- la plus grande mobilité des jeunes sur la ville de Saint-Malo et les communes environnantes, et donc l'apparition de problèmes de délinquance sur de nouveaux quartiers et nouvelles communes non concernés jusqu'ici

- la complexité croissante de la délinquance résultant « d'alliances » entre groupes de jeunes de plus en plus mobiles. S'il existe des liens étroits entre tous les organismes concernés, les éducateurs en revanche ne disposent pas suffisamment de moyens pour se déplacer.

- la difficulté d'engager des actions de prévention pour les jeunes âgés de plus de 13-14 ans. La délinquance des mineurs est passée de 12 % à 25 % entre 1995 et 1999.

- les problèmes de toxicomanie, voire polytoxicomanie, et d'alcoolisme sont une préoccupation depuis plusieurs années : ce sont des problèmes de santé publique, plus généraux que les phénomènes de délinquance. Un travail de prévention de l'alcoolisme, en direction des jeunes et des familles (forums, campagnes d'affichage...) est conduit depuis 3 ans.

En terme de logique partenariale, il faut souligner :

- l'importance de la coordination des approches et des missions,

- l'importance du positionnement des adultes, afin de donner des repères aux jeunes.

Un travail en collaboration avec l'Education Nationale et le soutien de la DDAS d'Ille et Vilaine (la mise en place de classes-relais) doit permettre de réinsérer des élèves déscolarisés ou en voie de déscolarisation.

## OBJECTIFS

- **dépasser une réflexion territoriale** autour de la Prévention de La Délinquance pour élaborer un programme d'actions concertées et coordonnées (possibilité de réflexions transversales notamment avec les maires des communes alentour dans le cadre du CCPD). Les actions de prévention sont à envisager désormais à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Malo. Il s'agira donc de passer d'une logique de prévention localisée sur un site particulier à une logique plus globale de présence des éducateurs.

- **modifier les pratiques de prévention sociale** en profondeur en accentuant les liaisons Police / travailleurs sociaux. Il y a lieu de développer des relais entre les services de Police, de nuit notamment, et les services sociaux pour un traitement social des problèmes nocturnes dès le lendemain matin. D'un point de vue préventif, il importe d'établir des contacts à partir de la rue, et de monter des projets à partir des idées des jeunes en difficulté en poursuivant de front les actions d'animation et de prévention vis-à-vis de ces classes d'âge charnière. En amont, il importera de prévoir des animations de jeunesse et actions de prévention sur les nouvelles constructions d'habitat social (par exemple Château-Malo).

## ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

- Les actions ayant montré leur pertinence seront poursuivies et prolongées en direction du public prioritairement concerné par le Contrat de Ville selon les objectifs énoncés ci-dessus.

- **Le renforcement de la prévention** et d'une plus grande proximité de la justice pourra être recherché à travers la mise en place d'une « **maison de la justice** », qui assurerait une double mission :

- une mission d'accès au droit par :

\* l'accueil des victimes d'infraction

\* consultations juridiques gratuites pour les publics en difficulté

- **Une mission de traitement de la petite délinquance par :**

\* des interventions du procureur de la République ou de son délégué, qui mettra en œuvre des procédures alternatives aux poursuites pénales pour des faits de faible ou moyenne gravité (rappels à la loi, classements sous condition....)

\* la réalisation de médiations pénales par une association habilitée par le Ministère de la Justice.

\* la tenue d'audiences foraines par le juge des enfants, évitant de déplacements difficiles pour les familles.

L'accent devra être mis dans deux directions :

- la précision des missions de chaque partenaire afin d'optimiser la cohérence et l'efficacité et respecter les attributions de chacun,

- la rapidité de la réponse judiciaire gage de son efficacité notamment lorsqu'elle concerne un sujet jeune.

- **D'autres actions** sont à imaginer, à destination :

- des familles : apprentissage et soutien à la parentalité (groupes de paroles),

- des entreprises : parrainage en entreprise des jeunes en difficultés.

## IV.6 - Accompagnement du développement personnel des jeunes

### CONSTAT

Le débat autour du développement personnel des jeunes repose sur un objectif prioritaire : aider le jeune à trouver des repères, en partant de ses besoins, afin de lui permettre de développer un projet personnel valorisant. Dans les quartiers les plus sensibles, cet investissement lui évite par ailleurs le désœuvrement, source d'incivilités voire de délinquance.

A cet effet, les réunions du *Conseil Communal de Prévention de la Délinquance* et de la *Commission Animation Jeunesse*, la création du Service Animation Jeunesse, permettent une adaptation en temps réel des dispositifs malouins en faveur des jeunes. Ces groupes de réflexion et d'action fonctionnent à la manière de véritables observatoires locaux qui facilitent l'appréhension des problèmes et les réponses apportées par thèmes.

### OBJECTIFS

- La priorité est le contact avec le jeune, quelle que soit l'activité qu'il choisit et la structure vers laquelle il a choisi d'aller.

- Les partenaires (collectivités locales et associations) doivent avoir à l'esprit deux maîtres mots : réactivité, complémentarité.

- Il importe de pérenniser l'accès aux activités sportives et culturelles des jeunes les plus en difficultés.

Les objectifs retenus pour les années à venir sont ainsi de favoriser encore la participation des jeunes à l'élaboration d'actions qui leur sont destinées, de renforcer la concertation entre les différents intervenants sur les quartiers, et de compléter les activités des 14-20 ans, hors vacances scolaires.

Il convient en outre de développer la démarche sur d'autres quartiers : La Madeleine, La Haize, Le Marais Rabot, Beaulieu.

Enfin, cet axe ne se conçoit pas sans lien avec l'Education Nationale. Les partenaires décident de reconduire l'intégration du projet de ZEP au Contrat de Ville, et de soutenir encore les actions de soutien parascolaire.

### ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

- Les actions seront poursuivies et prolongées selon les objectifs énoncés ci-dessus.

1 - Soutien scolaire : (projet ZEP, points devoirs, ...)

2 - Technologie : (initiation à la vidéo, à la plongée, ateliers mécaniques)

3 - Maîtrise de soi : (équitation, judo, tir à l'arc)

4 - Sport : (sports nautiques, VTT, tournois, défis sportifs)

5 - Découverte : (camps, découverte de la mer, carte multipass, rallye itinérant)

- Des pistes d'actions nouvelles ont été proposées :

- imaginer des formes culturelles qui répondent à différents publics : cinéma en plein air, bibliothèques de rue, ateliers d'écriture, BD, en dehors des manifestations « Quai des Bulles » ou « Etonnants Voyageurs », Art Bus, Atelier d'Art de la Rue....

- accompagner ces offres culturelles par des animations pédagogiques, parcours ludiques... pour que les visites culturelles soient attractives et que les jeunes soient fidélisés.

L'aménagement, en plein quartier de la Découverte, d'un Centre de Musiques Actuelles constituera un point fort de l'accès à l'expression musicale.

Ceci nécessitera des moyens d'animation, de formation et de fonctionnement qui ne pourront être offerts que par une participation financière de tous les partenaires à ce contrat.

**IV.7 - Insertion par l'emploi****CONSTAT**

De nombreuses initiatives ont vu le jour et ont laissé place à des actions et structures pérennes.

Le Service Public de l'Emploi a développé des initiatives pour les populations en difficultés à la recherche d'un emploi :

- DEFI-EMPLOI : sur 150 personnes intégrées en 1999, 60 sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 40 sont en emplois durables.

- Accompagnement emploi et service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi : plus de 500 personnes accompagnées en 1999 des quartiers prioritaires et 55 % d'entre elles en situation positive, après 4 mois de suivi.

Dans le cadre de la Commission Locale d'Insertion avec la création des ateliers de réentraînement à l'emploi et la mise en œuvre de chantiers d'insertion, dans différents créneaux (bâtiment, environnement...). Les jeunes chômeurs restent toutefois sur-représentés sur les quartiers Gare et Découverte (34 % des effectifs) où certains habitants ne se rendent même plus à l'Agence Locale pour l'Emploi, et pour certaines populations en difficulté

Le problème global évoqué pour la période 1994/1999 est triple :

- un déficit d'offres d'insertion,
- une méthode d'intervention ne prenant pas suffisamment en compte les besoins,
- une identification insuffisante des publics exclus de tous dispositifs,
- pour amélioration la démarche, des propositions ont été formulées par le Service Public de l'Emploi dans son plan local d'action 2000 portant sur l'Arrondissement de Saint Malo.

## OBJECTIFS

La démarche « Contrat de Ville » est un dispositif privilégié pour emboîter tous les outils existants. Les outils de « l'insertion par l'emploi » sont prêts, les moyens a priori suffisants ; en revanche les partenariats devraient être plus serrés.

1) Il conviendrait en outre de franchir une étape supplémentaire avec **la mise en place d'une ou de plusieurs entreprises d'insertion**. Les partenaires associatifs locaux ont engagé une démarche en ce sens ; il s'agit de mobiliser les différents acteurs autour de ces projets.

2) **Le Service Public de l'Emploi** propose de mobiliser toutes les structures et les outils de l'insertion par l'emploi pour un objectif de résultat : obtenir un contrat de travail de 6 mois ou plus pour 150 demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, chaque année, en privilégiant les publics exclus de tous dispositifs.

3) La part importante des femmes dans le chômage et notamment dans le chômage de longue durée doit amener à engager des actions spécifiques et veiller à leur prise en compte égalitaire dans l'ensemble des dispositifs favorisant la formation et le retour à l'emploi. Ceci doit s'accompagner de mesures spécifiques pour résoudre leurs difficultés (garde d'enfant, mobilité géographique...).

## ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

De nombreuses pistes ont été proposées :

- en terme de créneaux porteurs : renforcement du créneau « Bâtiment » (lié à la baisse de la TVA sur certains travaux) et émergence de créneaux intéressants au niveau local (« Rénovation de l'électroménager » par exemple, en tenant compte des nouvelles normes européennes des appareils électroménagers).

- en terme de structure-support : création d'agences d'intérim d'insertion et d'une entreprise de travail temporaire d'insertion.

Plusieurs outils sont par ailleurs proposés pour mieux répondre aux besoins des populations et des différents quartiers :

- la pérennisation de l'équipe IOD DEFI-EMPLOI.

- la mise à disposition de deux roues, pour contrecarrer le faible taux de motorisation, et améliorer la mobilité des personnes en difficulté.

- la mise en place d'une « plate-forme » thématique de formations professionnelles et de valorisation de ressources personnelles, afin de proposer des interventions plus précises, plus adaptées, de mettre en synergie les différents partenaires, et de travailler à partir d'une logique de projets, pour répondre à l'hétérogénéité des situations.

- la mise en place d'un sas vers l'emploi, par exemple pour les jeunes qui ne sont pas formés à la réalité de l'entreprise : politique de rémunérations, parrainages...

- le renforcement de pépinières, d'ateliers de créateurs, en veillant à encourager des demandeurs « solides ».

- la mise à disposition de deux roues, pour contrecarrer le faible taux de motorisation, et améliorer la mobilité des personnes en difficultés.

De plus le développement de l'insertion par l'économie dépend beaucoup de l'identification des marchés potentiels et des porteurs de projet.

Le Service Public de l'Emploi propose deux actions qui permettent de travailler sur ce double enjeu :

- créer un centre de développement de l'initiative dans l'insertion par l'économie.

- Animer un réseau d'entreprises engagées dans le développement de l'emploi.

Enfin, en lien avec la CCI, et nonobstant le manque de temps des chefs d'entreprises, il pourrait être envisagé :

- l'organisation de réunions de sensibilisation de jeunes, et des chefs d'entreprise : par exemple, échange autour d'expériences qui ont porté leurs fruits.

- la mise en place de groupes de travail restreints.

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes, dotée de moyens et plein au cœur du quartier de la Madeleine, participera activement aux actions développées pour l'insertion des jeunes.

**IV.8 - Santé****LES CONSTATS**

La politique de la santé est à un moment charnière puisque le centre hospitalier, les professionnels du secteur libéral et les services sociaux se mobilisent pour favoriser l'accès aux soins des plus démunis. Cette mobilisation a donné lieu à un partenariat étroit dans le cadre du Comité Local de Coordination Santé mis en place en 1998.

**1** Beaucoup de Malouins bénéficient de l'Aide Médicale Gratuite : si les personnes en situation de précarité s'adressent aux généralistes, elles ne se font pourtant pas suivre pour des problèmes relevant de spécialistes, notamment dentaires et ophtalmologiques.

**2** La population « SDF », sans carte de santé, pose des problèmes spécifiques. C'est une population à risques, qui cumule parfois des problèmes sanitaires et mentaux. A l'heure actuelle, il n'existe pas de lieux lisibles offrant des réponses adaptées. Les structures existantes (résidences d'accueil temporaire, H.P.) ne répondent pas aux conduites de rupture sociale. De plus il n'existe pas de lieux où dispenser des soins en urgence.

**3** L'hôpital de Saint-Malo accueille un nombre croissant des personnes en difficultés ( + 10 % entre 1997 et 1999 ). Le principal problème posé - notamment en termes de responsabilité -est celui du suivi des personnes qui - vivant dans l'immédiateté - ont du mal à se projeter dans l'avenir et sont susceptibles d'interrompre leur traitement.

**4** Des questions restent en suspens sur la durée des actions : les parents sont partis prenante des actions, quand leurs enfants sont en classe maternelle, mais rarement au-delà ; et si des actions sont engagées en terme de prévention (alcool, tabac...) au sein d'un collège, qu'en est-il en dehors de la vie scolaire ?

**OBJECTIF**

L'objectif global est de rechercher davantage de cohérence entre les actions de l'hôpital, du planning familial, des médecins libéraux, du dispensaire, et de démultiplier les lieux de prise en charge des personnes nécessitant des soins.

Parallèlement, il importe d'impliquer le plus possible les parents en matière d'éducation à la santé et à l'hygiène de vie : c'est un axe fort du projet pédagogique de Z.E.P. pour la période 1999/2002. Plus que pour d'autres axes prioritaires, il s'agira de travailler avec la famille dans son ensemble.

Il conviendra également de veiller à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière d'information et de prévention, de même que dans le domaine de la lutte contre les violences.

## ACTIONS PRIORITAIRES A ENGAGER

**1** La réalisation du Centre d'Examens de la Santé (fin 1999), répond à trois objectifs :

- se rapprocher des publics en situation de précarité, qui devaient se rendre à Rennes.
- toucher des personnes qui ne se font pas suivre.
- mettre en place une stratégie-santé à l'échelle du Pays de Saint-Malo.

Il importe désormais de faire vivre cette structure, de lui donner les moyens de remplir ses missions, et d'en suivre les résultats.

**2** La création d'un lieu lisible qui associe écoute, accueil et soins - des bénévoles non encadrés ne pouvant assumer seuls ce type de missions - et l'identification de lieux existants dans lesquels serait facilitée une articulation renforcée des équipes de soins et des travailleurs sociaux, répondraient - de l'avis des professionnels et bénévoles concernés - aux attentes et besoins exprimés.

**3** la mise en place d'une « cellule spéciale » pour les personnes les plus démunies, à partir d'une approche globale : services sanitaires, et « sans papiers » pour ouverture de droits sociaux, devraient être tentés.

**4** Un parcours individuel pour retrouver son rôle de parent : c'est un axe fort du projet pédagogique de Zone d'Éducation Prioritaire développé de 1999 à l'an 2002 auquel il convient d'apporter un écho dans d'autres lieux que l'école.

L'ensemble des actions en faveur de ces publics doit être guidé par le souci de responsabilisation et d'apprentissage.

**5** La mise en place **d'une « Maison d'Information et de Sensibilisation sur la Santé »** afin d'offrir un lieu unique aux associations concourant aux actions de santé, et un lieu de concertation des acteurs des services de prévention et de santé.

Lieu d'information, espace santé, permanence CPAM, planning familial,  
...

La localisation à Paramé ou à Rocabey peut concourir à l'équilibre de ces quartiers.

## V - ANIMATION

L'élargissement considérable du périmètre opérationnel de quartiers, et l'importance des thématiques abordées dans ce nouveau contrat, conduisent à adopter une animation plus structurée que par le passé :

### Pour l'Etat :

Monsieur le Préfet confie la mission de chef de projet Etat au niveau départemental au Directeur Départemental de l'Équipement en étroite concertation et collaboration avec le Sous-Préfet de Saint Malo.

Le Directeur Départemental de l'Équipement, représenté par le chef du Service Urbanisme et Construction, confie à l'ingénieur d'arrondissement de Saint-Malo, le soin d'animer au quotidien la politique de la ville sur Saint-Malo. Il réunira pour ce faire les administrations concernées en tant que de besoin, notamment en fin d'année pour arrêter les objectifs de l'Etat, et les tiendra informées de l'avancement du contrat. Il participera aux réunions organisées par la Ville et les structures de quartiers, pour être garant de l'évolution demandée par les administrations, et se maintenir au contact proche des problématiques des habitants.

### Pour la Ville :

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'ouvrage appartient à l'instance politique. Pour cela, il délègue à Mme JACQUEMIN, Adjoint au Maire les missions de maîtrise d'ouvrage du contrat de ville dont elle sera rapporteur devant l'assemblée délibérante.

En l'attente de la mise en œuvre éventuelle de la communauté d'agglomération et de ses moyens propres, Monsieur le Maire confie à la Direction Architecture, Urbanisme et Foncier la direction du projet de contrat de ville s'appuyant sur les moyens existants ou à venir de la collectivité, composés de référents thématiques et par territoires (quartiers) en fonction des sites et des enjeux prioritaires à traiter.

Peuvent ainsi être associé à la maîtrise d'œuvre de projet en fonction des thèmes traités :

Maîtrise d'œuvre

<b>Concertation – Participation des habitants et des structures représentatives</b>	Instance élue Conseiller municipal délégué aux quartiers
<b>Recomposition urbaine, traitement des coupures, politique des déplacements</b>	
- Recomposition urbaine, traitement des coupures	Direction Architecture, Urbanisme et Foncier
- Politique des déplacements	Direction des Infrastructures Urbaines
<b>Politique du logement et gestion urbaine de proximité</b>	
- Politique du logement	Division Affaires Domaniales et Politiques Urbaines Direction Action Sociale
- Gestion urbaine de proximité	Division Urbanisme Opérationnel
<b>Accès aux services publics et diversification des fonctions des quartiers</b>	Direction Architecture, Urbanisme et Foncier
<b>Prévention de la délinquance</b>	Direction Action Sociale
<b>Accompagnement du développement personnel des jeune</b>	Direction des Sports
<b>Insertion par l'emploi</b>	Direction Action Sociale Mission Économique
<b>Santé</b>	Direction Action Sociale

## VI - PILOTAGE et DIRECTION

Les signataires conviennent de reconduire pour le pilotage du Contrat de Ville de Saint-Malo l'organisation retenue pour son élaboration :

- Un **comité de pilotage** composé de

M. Le Préfet ou son représentant, assisté du Chef de Projet Etat, et de  
M. le Maire ou son représentant, assisté du Directeur de Projet,

accompagné si nécessaire des maîtres d'œuvre opérationnels, définit les objectifs, élabore la stratégie, et prend les décisions. Il a en charge le pilotage au quotidien du Contrat de Ville.

- Il réunit en tant que de besoin, et au moins deux fois par an pour dresser le bilan des actions de l'année et proposer les objectifs, puis discuter et retenir les actions, un comité technique composé des administrations et structures compétentes (y compris bailleurs sociaux et associations de prévention) selon quatre commissions thématiques :

- Recomposition urbaine, politique du logement, accès aux services publics, concertation,

- Prévention de la délinquance, accompagnement du développement personnel des jeunes,

- Insertion par l'emploi,

- Santé.

## VII – FINANCEMENT

Le Contrat de Ville de Saint-Malo doit être considéré comme un document cadre fixant les orientations des cinq années à venir. Les programmations annuelles, y compris la programmation 2000 seront définies annuellement par avenant.

### **A – Engagements conjoints de l'État et de la Région**

L'intervention de l'État et de la Région, chacun dans les domaines de ses politiques et de ses compétences, doit permettre d'aider la Ville de Saint-Malo à mener des actions globales de développement qui portent sur l'ensemble des facteurs de la dégradation physique, sociale et économique des quartiers.

L'intervention cumulée de l'État et de la Région ne pourra pas dépasser 50 % du coût de l'ensemble du programme d'actions d'accompagnement, pendant la durée du XII<sup>ème</sup> Plan.

L'aide cumulée de l'État et de la Région, connue à la date du présent contrat pour la durée du XII<sup>ème</sup> Plan, se décomposerait comme suit pour l'ensemble de la Région Bretagne :

Etat : 144 M.F.

Région : 77 M.F.

Pour la Ville de Saint Malo, le financement Contrat de Ville serait de 18,95 M.F. hors crédits de logements et hors crédits spécifiques.

L'aide cumulée de l'État et de la Région pour la Ville de Saint Malo, sera définitivement arrêtée, après avis de la Commission Régionale de Développement Social Urbain.

1-

Au titre des crédits Ville du Contrat de Plan

Au titre des crédits Ville du Contrat de Plan État Région, l'État et la Région s'engagent à soutenir un éventail très large d'actions susceptibles de favoriser le développement social et l'intégration urbaine au travers des différentes lignes budgétaires suivantes :

- Au titre de la prévention de la délinquance
- Au titre des crédits de fonctionnement
- Au titre de l'amélioration des services publics
- Au titre de l'investissement État Région pour un total de
- Au titre du logement

2-

Crédits de droit commun

D'autre part, la Ville de Saint-Malo pourra disposer, outre les crédits du Contrat de Plan, des crédits de droit commun de l'État.

L'apport de l'État en matière de crédits de droit commun figurera dans les avenants annuels, une fois connues les dotations non contractualisées.

**B – Engagements des collectivités locales***1- Région Bretagne*

Les conditions d'engagement de la Région feront l'objet d'avenants annuels signés au cours du premier trimestre de chaque année du Plan.

*2- Département d'Ille-et-Vilaine*

Le Département d'Ille-et-Vilaine participera à la mise en œuvre du contrat de Ville.

*3- Engagements de la Ville de Saint-Malo*

La Ville de Saint-Malo s'engage à réaliser les actions dont elle est maître d'ouvrage et retenues au titre des avenants annuels au présent contrat et à en assurer les financements complémentaires.

**VIII - EVALUATION**

L'exécution du Contrat de Ville donnera lieu, comme pour le précédent, à une évaluation contradictoire entre l'Etat et la Ville, non seulement à partir des conclusions des commissions thématiques, mais aussi selon une procédure autonome initiée à compter de la troisième année de son déroulement.

A Saint Malo, le 15 mai 2000

Monsieur le Préfet  
de la Région Bretagne,  
Préfet d'Ille et Vilaine

Monsieur le Député-Maire  
de Saint Malo

Monsieur MANSILLON

Monsieur COUANAU

Monsieur le Président  
du Conseil Régional

Monsieur le Président  
du Conseil Général

Monsieur DE ROHAN

Monsieur MÉHAIGNERIE

Monsieur le Président  
de l'ADOHLM

Monsieur le Président de  
Caisse d'Allocation Familiale

Monsieur MASSIOT

Monsieur RICHARD

Monsieur le Directeur Régional  
de la Caisse des Dépôts

Monsieur CHAUBIN